

Compte-rendu du vendredi 31 juillet 2020, à 19h00 :

Le **31 juillet 2020**, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Entre Monts et Vallées, convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni à TENCE (Salle Maria Bonnet), en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël LACOUR.

26 Présents : Olivier BROUSSARD, Jean-Michel EYRAUD, Christian OUILLON, Romain PELISSIER, Gilbert RUEL, David SALQUE-PRADIER, Lucien ROUX, François-Régis SABY, Jean-Pierre SANTY, Patricia SOUCHON, Bernard SOUVIGNET, Frédéric ROMEAS, Olivier ALLEMAND, Angèle CROZET, André DEFAY, Jean-Marc FARGIER, Michel MIRMAND, Michel RIBES, Anthony ROCHETTE, Séverine CHAPUIS (les délégués titulaires étant tous présents, cette élue n'a pas le droit de vote), Hervé BEL, Jean-Marie FOUTRY, Julien MONTGRENIER, Gérard NEBOIT, Sandrine REYNAUD, Cécile VINDRIEUX, Régis GRANGEON.

Excusés : LOUCHE Kilpéric

Procuration : Michel BERNON (procuration donnée à Bernard SOUVIGNET), Romain FAURIE (procuration donnée à Cécile VINDRIEUX).

Personnes invitées à la réunion : Jean NEYRON (ancien Vice-Président), Jérôme ANCELIN (Adjoint au comptable, en charge de la comptabilité du SICTOM).

M. le Président sortant, Joël LACOUR, ouvre la séance, et fait l'appel.

M. Joël LACOUR appelle ensuite le doyen de l'Assemblée, M. Jean-Marie FOUTRY, pour présider la séance. Le plus jeune de l'assemblée, Anthony ROCHETTE, est appelé pour être secrétaire de séance.

Président de séance : Jean-Marie FOUTRY,

Secrétaire de séance : Anthony ROCHETTE

• Election du Président :

M. Jean-Marie FOUTRY, Président de séance, demande à l'assemblée si il y a des candidats.

Un seul candidat se fait connaître : M. Jean-Michel EYRAUD.

Il est procédé au vote, et les résultats sont les suivants : 2 abstentions, 25 voix pour, **élu à la majorité**.

Monsieur Jean-Michel EYRAUD, délégué de la Communauté de Communes du HAUT LIGNON ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la Présidence de séance.

Monsieur Jean-Michel EYRAUD remercie vivement l'équipe sortante, qui a été très soudée pendant toute la durée du mandat. La fermeture du site a été un choix important. L'optimisation de l'aspect financier de la gestion des déchets, la mise en place de bacs individuels s'est révélé être un bon choix stratégique. Ceux qui ont choisis les bacs jaunes ont opté pour un système d'exploitation cher. L'enfouissement a été arrêté en 2016 à Villemarché, et le traitement des ordures ménagères a été confié à la société ALTRIOM, qui les a parfaitement gérés (avec un bon taux de valorisation). L'objectif est de continuer à faire baisser les tonnages d'ordures ménagères, mais les coûts de gestion augmentent toujours. Si le tri est correct, les produits sont propres, mais il faut encore optimiser le système.

Mais il convient également d'agir en tant qu'élu, il reste un travail sur les contrevenants. C'est inadmissible d'avoir à nettoyer les incivilités. La rue n'est pas une déchèterie ou une poubelle. Il faut arriver à communiquer efficacement sur ce sujet, et il faut régler les problèmes au plus tôt.

• Fixation du nombre de Vice-Présidents :

Monsieur Le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 4, soit un Vice-Président par Communauté de Communes.

« Je souhaite avoir des Vice-Présidents qui ont des convictions. Je veux des équipements dignes de ce nom. Les déchèteries en sont un exemple. La déchèterie du Monastier réalisée en 2017, celle du Chambon/Lignon

en cours de travaux d'extension et de mises aux normes, il reste celle de Dunières sur laquelle il est urgent de travailler.

Les travaux, mais aussi les finances sont des sujets importants. La facture est pesante pour les Communautés de Communes, même si certains m'ont fait remarquer que le coût est plus bas que d'autres SICTOM. La communication est importante. Il faut aussi réfléchir à la méthanisation pour nos déchets putrescibles. »

La proposition de 4 Vice-Présidents est approuvée à la majorité des membres présents (26 voix pour, 1 abstention, **approuvée à la majorité**).

• **Election des Vice-Présidents :**

- M. le Président, demande à l'assemblée si il y a des candidats pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon :

Un seul candidat se fait connaitre : M. Bernard SOUVIGNET. Il est procédé au vote, et les résultats sont les suivants : 26 voix pour, 1 abstention, **élu à la majorité**.

- M. le Président, demande à l'assemblée si il y a des candidats pour représenter la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal :

Un seul candidat se fait connaitre : M. André DEFAY. Il est procédé au vote, et les résultats sont les suivants : 27 voix pour, **élu à l'unanimité**.

- M. le Président, demande à l'assemblée si il y a des candidats pour représenter la Communauté de Communes de Val'Eyrieux :

Un seul candidat se fait connaitre : M. Jean-Marie FOUTRY. Il est procédé au vote, et les résultats sont les suivants : 27 voix pour, **élu à l'unanimité**.

- M. le Président, demande à l'assemblée si il y a des candidats pour représenter la Communauté de Communes du Haut Lignon :

Un seul candidat se fait connaitre : M. Romain PELISSIER. Il est procédé au vote, et les résultats sont les suivants : 27 voix pour, **élu à l'unanimité**.

• **Fixation du montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents :**

Le montant des indemnités allouées au Président et aux Vice-Présidents sont celles prévues à l'article R.5211-12 du CGCT, pour un syndicat mixte fermé.

L'indemnité du Président prévue est de 995.30 € brut mensuel, et celles des Vice-Présidents de 398.27 € brut. Il est proposé de se tenir à ce barème, qui correspond à 25.59 % pour le Président et 10.24% pour les Vice-Présidents, de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur..

Un élu de Val'Eyrieux note qu'il s'agit là du taux maximum.

Le Président fait remarquer que le rôle est important, mais que si besoin, il accepterait un taux moins élevé.

M. Jean-Marc FARGIER fait remarquer que c'est un véritable travail, qu'il y a de moins en moins d'élus, et qu'il faut les indemniser à la juste valeur.

Il est procédé au vote : 26 voix pour, 1 abstention. **Approuvé à la majorité**.

• **Accréditation de l'ordonnateur :**

Le Président (ordonnateur de la collectivité) expose qu'il est nécessaire d'accréditer l'ordonnateur auprès du Comptable Public assignataire. **Approuvé à l'unanimité**.

• **Délégation du Conseil Syndical au Président :**

Le Président expose que les dispositions du CGCT permettent au Conseil Syndical de délivrer au Président un certain nombre de compétences (emprunts, opérations financières, marchés, assurances, location, régie, justice...) **Approuvé à l'unanimité**.

• **Autorisation de poursuites permanentes au comptable pour l'exécution forcée des titres de recettes :**

Pour améliorer le recouvrement des recettes de la collectivité, il est nécessaire de délivrer une autorisation permanente au Comptable Public pour effectuer ces actes de recouvrement forcé. **Approuvé à l'unanimité.**

• **Approbation du compte-rendu de la précédente séance du Conseil Syndical du 26 février 2020 (joint à la convocation) :**

Il est nécessaire d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Syndical. Compte-tenu du renouvellement des élus, de nouveaux élus décident de s'abstenir. 15 votes pour, 12 abstentions. **Approuvé à la majorité.**

Avant de passer aux questions diverses, le Président indique qu'il y a des sujets urgents à traiter, dont celui du renouvellement des marchés de transport et de traitement des ordures ménagères. La date du jeudi 6 août 2020, à 19h00, à la Salle du Belvédère, au Mas de TENCE est retenue.

• **Questions diverses.**

Bernard SOUVIGNET demande s'il est possible de réfléchir à la mise en place de colonnes enterrées, et de voir si le matériel de collecte du SICTOM est adapté.

Jean-Michel EYRAUD indique que c'est une vraie réflexion, que le financement devra se faire sur chaque Communauté de Communes (CC). Il faut également faire évoluer le mode de financement de la TEOM en passant à l'incitatif.

David SALQUE-PRADIER pense qu'il faut y aller absolument, et suivre sur ce sujet la CC du Pays de Montfaucon. Le vrai problème est l'accumulation de bacs individuels dans le village.

Jean-Michel EYRAUD précise qu'il existe déjà un certain nombre de points d'apports volontaires. La discussion devra également porter sur le financement de l'apport de déchets sur les points d'apport volontaire (payant ou gratuit).

Jean NEYRON dit que si ce mode de collecte est gratuit, cela va être problématique.

Bernard SOUVIGNET estime que l'aspect financier relève d'une décision communautaire.

Jean-Michel EYRAUD acquiesce, mais souligne que c'est mieux si les décisions sont les mêmes sur toutes les communautés de communes. La question est posée à la CC de Mézenc Loire Meygal.

Jean-Marc FARGIER a deux financements sur la CC, taxe sur le Mézenc, et redevance sur le Meygal. Financement qu'il faut harmoniser d'ici 2021.

Jean-Marie FOUTRY souhaite savoir si l'ensemble des ordures ménagères (OM) est traité au même endroit.

Jean-Michel EYRAUD confirme que toutes les OM sont traitées à ALTRIOM, et que même lorsqu'il y a eu l'incendie, cela n'a en rien impacté le SICTOM (ni financièrement, ni techniquement).

Jean-Marie FOUTRY demande s'il sera possible de faire une visite de l'installation ALTRIOM.

Jean Michel EYRAUD affirme qu'il faut faire une visite de cette installation, et la prévoir sur l'automne.

Jean NEYRON intervient ensuite pour annoncer qu'il y a 2 gros chantiers à venir. La couverture finale du site de Villemarché, et la déchèterie de Dunières. Il pense que pour la déchèterie de Dunières, il y a du terrain en dessous qui conviendrait parfaitement, il y aura très peu de terrassement à faire, et il pourra y avoir une entrée et une sortie distincte. C'est à réfléchir.

Jean-Michel EYRAUD annonce qu'il faudra prioriser les dépenses et rechercher des financements pour les travaux de Villemarché. Villemarché coûte pour 1/3 du budget du SICTOM.

Michel MIRMAND souhaite faire remarquer que le sens de circulation à la déchèterie du Monastier ne convient pas, les usagers se plaignent. Pour les conteneurs enterrés, c'est un coût très important.

Etant arrivé à épuisement des questions, Jean-Michel EYRAUD propose aux Vice-Présidents de se réunir le mercredi 5 août, à 17h00 au SICTOM, pour préparer le conseil syndical du lendemain.